

C-374

First Session, Thirty-seventh Parliament,
49-50 Elizabeth II, 2001

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-374

An Act to establish Merchant Navy Veterans Day

First reading, June 5, 2001

MR. BONWICK

C-374

Première session, trente-septième législature,
49-50 Elizabeth II, 2001

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-374

Loi instituant la Journée des anciens combattants de la
marine marchande

Première lecture le 5 juin 2001

M. BONWICK

SUMMARY

This enactment proclaims September 3 of each year as “Merchant Navy Veterans Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le 3 septembre comme « Journée des anciens combattants de la marine marchande ».

All parliamentary publications are available on the
Parliamentary Internet Parlementaire
at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire »
à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-374

PROJET DE LOI C-374

An Act to establish Merchant Navy Veterans
Day

Loi instituant la Journée des anciens
combattants de la marine marchande

Preamble

WHEREAS the veterans of the Merchant Navy
have served honourably and courageously in
the defence of Canada throughout the years;

AND WHEREAS the House of Commons
wishes to set aside a day to acknowledge the
contribution of the veterans of the Merchant
Navy to ensuring the freedom and democracy
enjoyed by Canadians;

NOW, THEREFORE, Her Majesty, by and with the
advice and consent of the Senate and House of
Commons of Canada, enacts as follows:

Attendu :

que les anciens combattants de la marine
marchande ont participé avec honneur et
courage à la défense du Canada au fil des
ans;

que la Chambre des communes souhaite
prévoir une journée pour souligner la
contribution des anciens combattants de la
marine marchande à la liberté et à la
démocratie dont jouissent les Canadiens,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement
du Sénat et de la Chambre des communes du
Canada, édicte :

Préambule

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *Merchant
Navy Veterans Day Act*.

MERCHANT NAVY VETERANS DAY

Merchant
Navy Veterans
Day

2. Throughout Canada, in each and every
year, the third day of September shall be
known as "Merchant Navy Veterans Day".

TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur la Journée des anciens combat-
tants de la marine marchande.*

JOURNÉE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA MARINE MARCHANDE

2. Le 3 septembre est, dans tout le Canada,
désigné comme « Journée des anciens com-
battants de la marine marchande ».

Titre abrégé

Journée des
anciens
combattants
de la marine
marchande

Published under authority of the Speaker of the House of Commons

Available from:
Public Works and Government Services Canada — Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié avec l'autorisation du président de la Chambre des communes

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition,
Ottawa, Canada K1A 0S9

